

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP : concours de projet CI : concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotisse- ment « Baumgarten » E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Ins- criptions : Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de- Trême, complexe de bâti- ments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62
Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastruc- ture communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le dis- trict de Rheinfelden au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 ^{er} juin 90)	
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio</i> <i>Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architec- tes originaires du Valais établis en Suisse, architec- tes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neu- châtel, du Jura et du Tessin	Novembre 90 (juillet 90)	13/90 B 108
Chemins de fer fédéraux CFF	Concours du pont de Zu- rich-Wipkingen, invitation aux candidatures	Architectes disposant d'une expérience dans le do- maine de l'urbanisation et du génie civil. Qualifica- tion préalable	(16 nov. 90)	
Commune de Brigue- Glis/VS	Extension de l'école pri- maire et salle de gymnasti- que, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)	23 nov. 90 (31 août 90)	
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés « Les Plan- chettes », CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou di- plômés EPF avant le 1 ^{er} janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 ^{er} janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)	
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo del- la SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo archi- tettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti at- tinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesol- cina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perchè domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti pro- fessionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 (29 giugno 90)	
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Her- mitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	3 déc. 90 (dès le 15 juin 90)	13/90 B 108
République et canton de Neuchâtel	Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et ga- rage de l'Etat, Boudry, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton, ins- crits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1 ^{er} janvier 1990, architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B avant le 1 ^{er} janvier 1990	12 déc. 90 (dès le 3 sept. 90)	19/90 B 151
Commune de Châtel- Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes éta- blis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, archi- tectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99

Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	21 déc. 90	
Commune de Chalais/VS	Centre scolaire à Vercorin, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes valaisans établis en Suisse, inscrits au Registre valaisan des architectes, au REG A ou B, dipl. EPF, ETS ou EAUG ou titulaires d'une formation équivalente	5 janv. 91 (5 oct. 90)	
Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	11 janvier 91 (31 août 90)	
Canton de Schaffhouse	Clinique psychiatrique à Breitenau/SH, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de ce canton	11 janv. 91 (dès le 13 août 90)	
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	18 janv. 91 (pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
Maison Caodura Vicenza (I), ville de Vicenza	Prix « Andrea Palladio »	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 ^{er} janvier 1991	31 janv. 91	
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 ^{er} janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B; membres de la section jurassienne de la SIA	1 ^{er} fév. 91 (14 sept. 90)	15-16/ 90 B 123
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la patinoire et projet de deux salles omnisports, Saint-Léonard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 ^{er} juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/90 B 131
Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de commerce et d'administration, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	15 fév. 91 (8 sept. 90)	
CFF, direction du III ^e arrondissement, commune de Turgi	Emprise de la gare de Turgi, CP/CI	Architectes établis ou domiciliés dans le canton d'Argovie avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou architectes originaires du canton	15 mars 91 (3 sept. - 28 sept. 90)	
Europas-Suisse	Concours d'architecture public au niveau européen, CI	Architectes âgés de 40 ans au plus, domiciliés en Suisse ou dans un autre pays membre Européen, dipl. EPF, EAUG ou ETS, ou inscrits au REG A ou B	18 mars 91 (31 déc. 90)	21/90 B 183
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	Avril 91 (1 ^{er} oct. 90)	19/90 B 151
Commune de Zoug	Logements pour personnes âgées et logements familiaux, Zoug, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1990, ou originaires de ce canton	Avril 91 (dès le 5 déc. 90)	
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 oct. 90)	21/90 B 183
Commune de Beringen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	(dès le 3 août 90)	

GEP Gesellschaft
ehemaliger Studierender
der ETH Zürich

Fontaine sur la terrasse de
l'EPFZ, Zurich, CI

Etudiants, assistants et enseignants de l'EPFZ, de
l'Université et de la Schule für Gestaltung, Zurich

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Habitat groupé à Saillon

Résultats

La caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) a organisé un concours de projets sur invitation pour un ensemble de logements destinés à la location, sur une parcelle de 10386 m² à Saillon, en Valais.

Jury

MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion, président; Marc-Henri Friedli, président de la CIA, Genève; Marcelin Fumeaux, président de la commune de Saillon; Pascal Amphoux, architecte, IREC-EPFL, Lausanne; Pierre Merminod, architecte, Genève; Denis Roy, architecte, Berne. Suppléants: MM. Patrick Georgis, architecte, Lausanne; Mario Cavaleri, chef du service immobilier de la CIA, Genève. Expert: M. John Lateo, architecte-conseil de la CIA, Genève.

Participants

Huit architectes et bureaux d'architecture ont été invités à participer à ce concours: MM. et M^{me} Mario Borges, Genève; Fabrice Franzetti, Martigny; Jean-Gérard Giorla,

Sierre; Blaise Philippe Junod, Lausanne (répondant pour A.C. Atelier commun); Claudine Lorenz, bureau ADEASA, Sion; Jacques Schär et Alain Louis, Genève; Bernard Stucki et Conrad Lutz, collectif d'architectes, Fribourg; Roland Vassaux, Pully.

Prix

Le jury disposait au total de 45000 francs pour l'attribution des prix. L'auteur de chaque projet admis au jugement a reçu un montant forfaitaire de 2500 francs. En outre, 7000 francs étaient réservés pour d'éventuels achats.

Jugement

Cinq projets ont été écartés lors du premier tour du jugement. Le jury a adopté le classement suivant:

1^{er} prix Fr. 13000.-: Bureau d'architecture Fabrice Franzetti, Martigny. Collaborateur: Roger Fellay.

2^e prix Fr. 7000.-: Claudine Lorenz, Sion, avec Paul Lorenz et Florian Musson. Collaborateurs: German Bregy, Marie-Luce Delaloye, Myriam Formaz et Sarah Goupillod.

3^e prix Fr. 5000.-: Jean-Gérard Giorla, Sierre, avec Mona Trautmann. Collaborateurs: Anna Rossetti et Pierre-Antoine Masserey.

Le jury a décidé de verser le montant forfaitaire de 2500

francs aux auteurs de chacun des huit projets, de ne pas procéder à un achat et de recommander le premier prix pour l'exécution.

Actualité

Conseil des écoles polytechniques fédérales et «programmes de points forts»

Siégeant le 13 septembre dernier à Lausanne, le Conseil des écoles polytechniques fédérales s'est notamment prononcé sur un certain nombre de points relatifs à ce qu'on est convenu d'appeler les «programmes de points forts».

Sur la base des décisions préliminaires du Conseil fédéral quant au plan financier 1992-1994, il a été décidé de poursuivre les programmes:

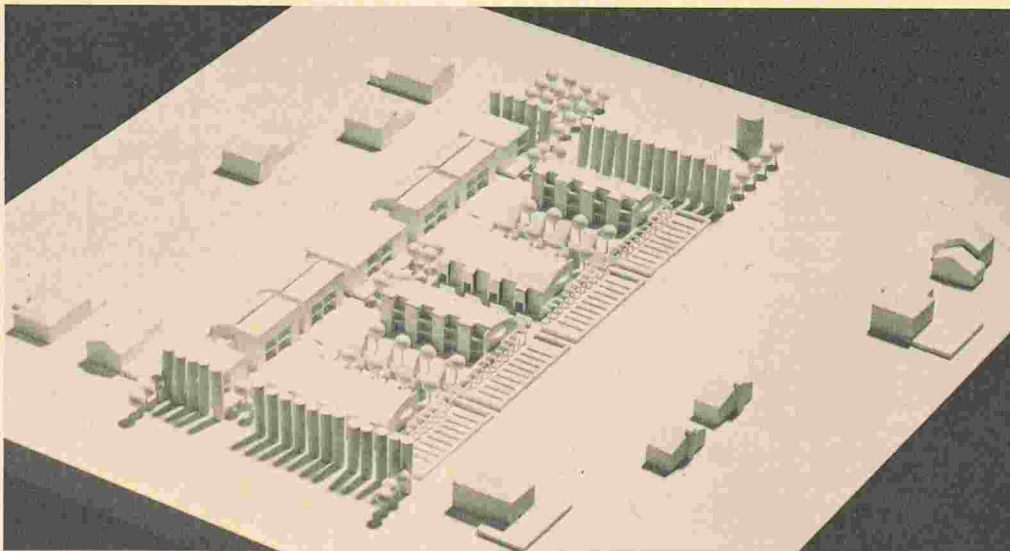
- «Electronique de puissance» (LESIT)
- «Institut d'optique» (IOT)
- «Centre des sciences écologiques» (ZEFU).

Pour ce qui est du programme «Recherche sur les matériaux» (WF), la décision concernant sa mise en application est reportée à la période de planification 1996-1999. Dans l'immédiat, et moyennant un «programme de démarrage», le Conseil des écoles polytechniques fédérales

les a l'intention d'encourager des projets de recherche sur les matériaux qui sont prioritaires, radicaux et à hauts risques. Suivant la proposition du Conseil économique, les «programmes de points forts» seront exécutés dans la coordination avec d'autres institutions suisses de recherche.

En vertu d'une nouvelle ordonnance pour l'admission d'étudiants ETS à l'EPFL, la perméabilité sera améliorée entre les ETS et l'EPFL pour tous les cycles d'études. Les détenteurs d'un diplôme ETS avec une moyenne de 5 pourront désormais entrer à l'EPFL en cinquième semestre, après examen d'entrée. Un système analogue est déjà en place à l'EPFZ.

Le Conseil des écoles polytechniques fédérales a enfin examiné la statistique des dépenses des EPF et institutions de recherche pour 1989, d'où il ressort que la planification financière pluriannuelle est largement suivie, notamment dans les domaines plus spécialement encouragés de la technique de pointe et des sciences écologiques. La tendance selon laquelle les frais d'exploitation vont augmentant fortement en raison d'une augmentation des nominations de professeurs se trouve confirmée. Enfin, dans des domaines qui ne bénéficient pas de mesures d'encouragement particulières, mais où le nombre des étudiants s'accroît dans des proportions nouvelles, les dépenses se font elles aussi de plus en plus importantes. Tel est le cas de la section d'architecture de l'EPFZ, où les étudiants sont passés de 760 en 1980 à 1610 en 1989.



1^{er} prix: Bureau d'architecture Fabrice Franzetti, Martigny.